

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 21 juillet 2022*

**N° 200/07/2022 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE EAU**

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 21 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.*

**Présents Titulaires : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Nadine BON à Brigitte BAREGES, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Michel CORNILLE à Bernard BOUTON, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Laurence PAGES à Annie GUILLOT.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Laurent FARRUGIA, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Rodolphe PORTOLES.

**Monsieur Jean-Pierre FOISSAC donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 79 du 24 mars 2022, portant adoption du Budget Primitif Annexe Eau pour 2022,

Vu la délibération en date du 21 juin 2022 portant approbation du Compte Administratif 2021.

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2021, en section d'investissement et d'exploitation et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section d'exploitation.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2021, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe Eau du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Ce projet de B.S repose sur les éléments suivants :

**En section d'exploitation :**

En recettes :

L'inscription nouvelle concerne l'affectation d'une partie de l'excédent global d'exploitation 2021, constaté à la clôture de l'exercice 2021, à hauteur de 100 K€.

En dépenses :

Un complément de crédit pour les dépenses à caractère général à hauteur de 70 K€ principalement pour des dépenses de fournitures de traitement pour l'usine d'eau potable de Verlhaguet (60K€). Une inscription de 30 K€ en charges exceptionnelles pouvant intervenir d'ici à la fin de l'exercice budgétaire.

**En section d'investissement :**

En recettes :

Les principales inscriptions nouvelles sont les suivantes :

- Affectation d'une partie de l'excédent global d'exploitation 2021 à hauteur de 1 240 415.54 €, constaté à la clôture de l'exercice 2021
- Reprise de l'excédent du solde d'exécution 2021 d'investissement (hors restes à réaliser) d'un montant de 4 834 739.26 € constaté à la clôture de l'exercice 2021
- Annulation de l'emprunt d'équilibre, inscrit au Budget primitif 2022, de 555 K€

En dépenses :

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

- Des inscriptions prévisionnelles en travaux pour 5 368 K€.

Ces propositions nouvelles s'inscrivent dans le cadre de la prospective financière des travaux et études à financer de plus de 42 M€ sur la durée restante des 13 années d'exécution de la nouvelle DSP.

Le total des restes à réaliser 2021 d'investissement à reporter en 2022 s'est élevé à 293 656.02 € en dépenses et à 141 561.07 € en recettes.

Au final, le Budget Supplémentaire 2022 Annexe Eau présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE EAU 2022

E/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	70 000,00			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00			
	<i>Total Dépenses Réelles Exploitation</i>		<i>100 000,00</i>	<i>Total Recettes Réelles Exploitation</i>		<i>0,00</i>	
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Exploitation</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Exploitation</i>		<i>0,00</i>
	REPORTS	<i>Résultat de fonctionnement Reporté</i>		<i>0,00</i>	<i>Résultat de fonctionnement Reporté</i>		<i>100 000,00</i>
		<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>		<b>100 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>		<b>100 000,00</b>

E/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 367 607,85	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-556 462,00
					10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 240 415,54
	<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		<i>5 367 607,85</i>	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		<i>684 963,54</i>	
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		<i>0,00</i>
	REPORTS	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>293 656,02</i>	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>141 561,07</i>
	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		<i>0,00</i>	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		<i>4 834 739,26</i>	
		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 661 263,87</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 661 263,87</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>5 761 263,87</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5 761 263,87</b>

Le Budget Annexe Eau 2022 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
<b>Investissement</b>	3 039 950,00	5 661 263,87	8 701 213,87
<b>Exploitation</b>	2 740 941,00	100 000,00	2 840 941,00
<b>TOTAL</b>	5 780 891,00	5 761 263,87	11 542 154,87

Considérant que le Budget Supplémentaire Annexe Eau 2022, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers communautaires avec la convocation à la séance,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 juillet 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2022 – Annexe Eau, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE**


Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 21 juillet 2022

La Présidente,  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Khalid LAABID



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**25 JUL. 2022**

De sa publication le :

**25 JUL. 2022**